



Accompagnez vos salariés vers l'avenir ou recrutez vos futurs collaborateurs avec le **DAEU en apprentissage**

UN DIPLÔME, UNE OPPORTUNITÉ, UN AVENIR PARTAGÉ

Pourquoi le DAEU pour vos salariés ?

Le **Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)** est une seconde chance pour les salariés qui n'ont pas obtenu le baccalauréat. Il leur permet de renforcer leurs compétences et d'ouvrir la voie à de nouvelles opportunités professionnelles.

En tant qu'entreprise engagée, vous avez un rôle à jouer pour leur offrir cette chance, tout en renforçant vos ressources internes.

Les bénéfices pour votre entreprise :

1. Des compétences renforcées

Vos salariés acquièrent **des savoirs académiques essentiels** (français, mathématiques, sciences humaines, etc.) qui leur permettent de mieux appréhender leur environnement professionnel et d'accéder à des fonctions à plus fortes responsabilités.

2. Une fidélisation accrue

Offrir une formation diplômante à vos salariés démontre votre engagement envers leur développement personnel. Ce geste renforce leur loyauté, améliore leur motivation et diminue le taux de turn-over.

3. Un levier pour l'évolution interne

Grâce au DAEU, vos salariés pourront accéder à des **formations complémentaires**, comme des licences professionnelles ou des BTS, leur permettant de se développer au sein de votre entreprise et d'occuper des postes plus qualifiés.

4. Un geste fort pour votre politique RSE

Favoriser l'inclusion et l'égalité des chances en formant des salariés souvent éloignés du système éducatif contribue à renforcer votre démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Vous jouez un rôle social actif tout en valorisant votre engagement auprès de vos parties prenantes.

Pourquoi choisir le DAEU à l'Université Grenoble Alpes ?

1. Une formation flexible

Vos salariés pourront suivre le **DAEU en apprentissage, selon un rythme adapté à leurs obligations professionnelles**. Des cours en présentiel sont disponibles, leur permettant d'apprendre sans perturber leur emploi du temps.

2. Un accompagnement personnalisé

Chaque apprenant bénéficie d'un **suivi individualisé** avec des enseignants dédiés, ainsi que de **ressources pédagogiques** adaptées à leur niveau et à leurs besoins.

3. Un tremplin vers l'avenir

Le DAEU ouvre des portes vers des formations diplômantes et qualifiantes (licences, BTS, etc.), leur permettant de continuer à **progresser dans leur carrière** au sein de votre entreprise.

Comment cela fonctionne ?

1. Inscription et suivi personnalisé

Les salariés intéressés s'inscrivent via leur entreprise ou en candidat libre. Un **plan de formation** est ensuite établi, avec des cours adaptés à leur rythme.

2. Alternance formation/travail

La formation est en apprentissage, alternant entre cours théoriques et pratique professionnelle. Cela permet à vos salariés de continuer à travailler tout en étudiant.

3. Financement

Grâce à l'apprentissage vous pouvez bénéficier de l'aide à l'embauche ainsi que de l'exonération d'une partie des charges sociales.

Dans le cadre d'un salarié en CDI, il est possible de suspendre le contrat pendant la période d'apprentissage pour bénéficier de ces aides.

Prenons contact dès aujourd'hui !

Pour plus d'informations sur le **DAEU en apprentissage** et pour échanger sur la manière d'accompagner vos salariés, contactez :

Fabienne Dinale Lopez

Université Grenoble Alpes

04 76 01 26 13

daeu-g@univ-grenoble-alpes.fr

www.univ-grenoble-alpes.fr/daeu

**UNE CHANCE POUR VOS SALARIÉS,
UN ATOUT POUR VOTRE ENTREPRISE.**